

CONDITIONS GENERALES - CONTRAT DE STOCKAGE

Conformément à l'art. VI.91, § 2 du Code de droit économique (« CDE »), sans préjudice de la loi du 4 avril 2014 relative aux assurances, le consommateur peut, après la reconduction tacite d'un contrat à durée déterminée, résilier ce contrat à tout moment, sans indemnité, au terme d'un délai de préavis déterminé dans le contrat, sans que ce délai puisse être supérieur à deux (2) mois.

Tout Contrat de Stockage est conclu entre Shurgard et le Client Particulier pour une période initiale de 1 mois minimum. Ensuite, il est reconduit tacitement pour une durée indéterminée. Si le Client Particulier ne consent pas à cette reconduction automatique, il doit en notifier Shurgard par e-mail conformément à l'article 3 des présentes Conditions Générales moyennant un délai de préavis minimum de quinze (15) jours. Une fois reconduit tacitement, le Client Particulier a le droit de résilier le Contrat de Stockage à tout moment, sans indemnité, en notifiant Shurgard par e-mail conformément à l'article 3 des présentes Conditions Générales et en observant un délai de préavis minimum de quinze (15) jours.

Article 1. Objet et définitions

Les présentes conditions générales (les « Conditions Générales ») sont applicables à tout Contrat de Stockage conclu entre d'une part toute société du Groupe Shurgard, ci-après dénommée « **Shurgard** », et d'autre part l'utilisateur de l'Unité de Stockage (ou de tous autres produits et services proposés par Shurgard tels que parking, grandes surfaces, consignes, ...), ci-après dénommé « **le Client** ».

Les Conditions Générales s'appliquent également à l'application mobile de Shurgard (« **Application Mobile** ») et en régissent l'utilisation. Le cas échéant dans les présentes Conditions Générales, un « Client Particulier » aura la même signification qu'un « consommateur » en droit, à savoir toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale. L'Unité de Stockage, produit ou service utilisé dans le site Shurgard est dénommé « **l'Unité de Stockage** », et le contrat de stockage incluant les présentes Conditions Générales est dénommé ci-après « **le Contrat de Stockage** ». Tous biens entreposés ou placés où que ce soit dans le site Shurgard (incluant l'Unité de Stockage) sont dénommés « **les Biens** ». Le Contrat de Stockage n'entre pas dans le champ d'application de la loi du 30 avril 1951 relative aux baux commerciaux ou des décrets régionaux ayant le même objet.

Article 2. Occupation et utilisation

2.1 Shurgard accorde au Client le droit d'occuper et d'utiliser l'Unité de Stockage conformément aux conditions contractuelles, à des seules fins d'entreposage de Biens autorisés. Le Client ne peut utiliser l'Unité de Stockage à d'autres fins.

Le Client reconnaît et accepte expressément que rien dans le Contrat de Stockage ne peut être interprété comme créant un quelconque droit de propriété ou autre droit sur l'Unité de Stockage.

Shurgard ne pourra en aucune circonstance être qualifié de dépositaire, ou de gardien tant de l'Unité de Stockage que des Biens. Par la signature du Contrat de Stockage, le Client garantit qu'il est seul détenteur de la propriété ou autre titre sur les Biens et accepte toute responsabilité du fait de ces biens. Le Client indemnise et s'engage à garantir Shurgard de tout(e) réclamation, coût, action ou recours de tiers, du fait de ces Biens, y compris de tout litige concernant la propriété ou la possession de ces Biens.

2.2 Le Client utilisera et entretiendra l'Unité de Stockage de façon diligente et en conformité avec l'utilisation autorisée et l'Accord. L'Unité de Stockage doit être fermée à clé et propre à tout moment. Le Client respectera les réglementations environnementales en vigueur dans le centre de stockage, y compris, sans limitation, celles qui ont trait au recyclage, à l'élimination des déchets, à l'utilisation de l'énergie et de l'eau et aux économies d'énergie. Le Client est responsable d'éliminer toute saleté et tout déchet dans l'Unité de Stockage. Le Client n'est pas autorisé à se débarrasser de déchets ou Biens (ou de toute partie des Biens) à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Unité de Stockage sous peine d'une amende d'au moins EUR 50 par m³ pour couvrir les frais d'élimination (des déchets). Des chariots sont mis à la disposition de nos clients. Après usage, le chariot doit être remis non-endommagé dans le râtelier à chariots. À défaut, une pénalité de 200 EUR sera facturée sur le compte du Client. Pour votre information, les données de consommation d'énergie de Shurgard ainsi que des informations relatives aux certificats de bâtiment écologique et aux performances énergétiques sont disponibles sur notre site web.

2.3 Le Client confirme qu'il a accepté l'Unité de Stockage en bon état et que cette Unité de Stockage est conforme à l'utilisation réglementaire et contractuelle qu'il en envisage. Le Client accepte expressément le niveau et les mesures de sûreté et de sécurité. Dans les limites autorisées par la loi (laquelle interdit toute exclusion de responsabilité en cas de faute intentionnelle ou de faute grave), et sauf disposition contraire dans le Contrat de Stockage, Shurgard ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation de l'espace par le Client ou affectant les biens du Client.

2.4 Le Client reconnaît que les indications relatives à la taille de l'Unité de Stockage peuvent être approximatives. Toute différence de 10% de sa surface (en plus ou en moins) entre la taille réelle de l'Unité de Stockage et celle indiquée au Contrat ne donnera droit à aucun ajustement tarifaire.

2.5 Le Client s'engage à se conformer aux présentes dispositions contractuelles, de même qu'à toute loi et réglementation locales et nationales, et autres instructions des autorités administratives locales ou nationales, ainsi qu'aux règles édictées par les assureurs le cas échéant.

2.6 Le Client reconnaît et accepte son entière responsabilité du fait des actes de toute tierce personne ayant accès à son Unité de Stockage ou utilisant son code d'accès, étant entendu que ces tierces personnes seront réputées être « le Client ».

2.7 Le Client est tenu d'utiliser l'Unité de Stockage de sorte de n'occasionner ou risquer d'occasionner aucun dommage à l'environnement ou tout autre trouble aux autres utilisateurs (par exemple bruit de radio ou de machine, poussière, odeur, fuites), et est tenu de prendre les mesures nécessaires pour éviter de tels dommages environnementaux ou de telles nuisances.

2.8 **Le Client n'est pas autorisé :**

- à utiliser l'Unité de Stockage comme lieu de travail, bureaux ou autres,
- à exercer une activité commerciale depuis son Unité de Stockage,
- à établir le siège social ou d'établissement dans l'Unité de Stockage,
- à utiliser l'Unité de Stockage à des fins d'activités illégales, criminelles, immorales ou de fraude fiscale,
- à brancher ou connecter des appareils électriques ou autres services, sans avoir obtenu l'accord préalable écrit de Shurgard; tout appareil électrique autorisé devra être éteint et débranché durant l'absence du Client,
- à installer des éléments fixes dans ou sur l'Unité de Stockage, sans accord préalable écrit de Shurgard.

2.9 **Le Client a la stricte interdiction d'entreposer les biens suivants dans son Unité de Stockage** (cette liste n'étant pas exhaustive) :

- bijoux, pierres précieuses, matériaux précieux, fourrures, objets d'art, des pièces de collection ou des objets irremplaçables, des objets avec une valeur affective ou valeur particulière,
- argent liquide, pièces de monnaie, titres, actions ou parts,
- tout objet émettant fumée ou odeur,
- oiseaux, poissons, animaux ou tous autres animaux morts ou vivants,
- déchets (incluant les déchets animaux et matières toxiques et/ou dangereuses)
- alimentation et autres denrées périssables (sujet à la pourriture) à moins qu'elles ne soient bien emballées de façon à être protégées et à ne pas attirer de la vermine et à ne causer aucune autre forme de nuisance,
- armes à feu, explosifs, armes et munitions,
- toute substance illégale telle que drogues, objets illégaux ou obtenus illégalement tels qu'objets volés ou de contrebande, etc.,
- produits chimiques, matières radioactives, agents biologiques,
- amiante et/ou amiante traité,
- engrais (artificiels),
- bouteilles de gaz ou tout autre gaz comprimé et/ou batteries qui ne peuvent en aucun cas être rechargées sur Site,
- feux d'artifice,
- épaves de voiture et/ou de moto ; l'entreposage de voitures et / ou motos (anciennes), qui ne sont pas des épaves, est autorisé, étant entendu que doit alors être placé sous la voiture et / ou moto un plateau de protection (approuvé par Shurgard) pour empêcher les fuites d'huile ayant des conséquences sur l'environnement, de même la présence de carburant dans les réservoirs doit être réduite au minimum ; le Client devra en outre maintenir pendant toute la durée du Contrat de Stockage une assurance auto et/ou moto spécifique et adaptée, et ce dans la mesure où les véhicules terrestres à moteur ne sont pas couverts par l'assurance marchandises clients telle que visée à l'article 9 des présentes Conditions Générales,
- produits et liquides combustibles ou inflammables incluant les parfums, le diesel et l'essence (exception faite du minimum autorisé tel que mentionnée ci-dessus pour les voitures et motos),
- toutes autres substances ou préparations toxiques, inflammables ou dangereuses, et classées ou définies comme telles par les lois et réglementations en vigueur, comme :
 - substances et préparations explosives telles que toutes bombes aérosol y compris, désodorisants, laque pour cheveux, peinture automobile, vernis et dégivreur de pare-brise; vaporisateurs et gaz (liquides) tels que GPL, hydrogène, acétylène, gaz propane et butane;

- les substances oxydantes et préparations telles que l'hydrogène et autres peroxydes, chlorates, salpêtre et des acides perchloriques forts;
- substances et préparations (fortement) inflammables telles que pétrole, benzène, alcool à brûler ou alcool méthylique, térébenthine, white spirit, acétone, peinture, dégivreur de pare-brise, désodorisant, adhésifs néoprène;
- substances et préparations (fortement) toxiques telles qu'alcool méthylique, détachants, pesticides ;
- substances et préparations nocives telles que produits de nettoyage, diluants pour peinture, produits de préservation du bois, détachants peinture ;
- substances et préparations caustiques telles que déboucheurs de canalisations, produits de détartrage, soude caustique, acides forts, produits caustiques tels que nettoyeurs pour four et WC ;
- substances et préparations irritantes;
- substances et préparations sensibilisantes;
- substances et préparations cancérogènes;
- substances et préparations mutagènes;
- substances et préparations toxiques pour la reproduction;
- substances et préparations dangereuses pour l'environnement telles que CFCs, PCBs et PCTs; pesticides et métaux lourds comme le mercure dans les thermomètres, cadmium et zinc provenant des batteries, le plomb et le cuivre;
- pesticides et herbicides.

Les substances les plus toxiques, inflammables ou dangereuses peuvent être reconnues, car identifiées par les **symboles ci-dessous**:



Explosif / risque d'explosion



Oxydant, facilite l'inflammation d'un autre produit



Toxicité aiguë / produits dangereux pouvant être mortels



Xn/Xi Danger pour la santé humaine / dangereux pour la couche d'ozone



Corrosif



Inflammable



Gaz sous pression



Risque grave pour la santé humaine



Dangereux pour l'environnement

- 2.10 En cas de non-respect par le Client des articles 2.8 et/ou 2.9, le Client devra indemniser Shurgard de tout dommage pouvant en résulter, et le Client s'exposera à des poursuites pénales. Il est à noter que Shurgard ne procède à aucun contrôle ou vérification des Biens et de leur conformité aux présentes conditions contractuelles.
- 2.11 Dans l'hypothèse où le Client serait soupçonné d'utiliser l'Unité de Stockage en violation du Contrat de Stockage, en particulier de l'article 2 des présentes, Shurgard se réserve le droit d'en aviser les autorités compétentes, et de leur autoriser l'accès à l'Unité de Stockage aux fins de vérification, et ce aux frais exclusifs du Client. Shurgard pourra alors, sans y être obligée, en aviser le Client.

Article 2bis. Utilisation de l'Application Mobile Shurgard

- 2bis.1 L'Application Mobile est mise à disposition de tous les Clients qui acceptent d'être liés par les présentes Conditions Générales (y compris, mais sans s'y limiter, l'article 2bis) afin de :
- obtenir un accès sans contact à un centre de stockage Shurgard en utilisant, le cas échéant, leurs données de géolocalisation (l'« Accès sans contact ») ; et
 - pour les Clients ayant déjà un Contrat de Stockage en cours avec Shurgard, créer un compte (le « Compte Application ») leur permettant d'accéder à différentes fonctionnalités (les « Services ») liées à leur Contrat de Stockage (telles que la gestion des factures), telles que modifiées par Shurgard de temps à autre conformément à l'article 2bis.3 ci-dessous.
- 2bis.2 L'utilisation de l'Application Mobile est obligatoire, et le Client doit utiliser l'Application Mobile et créer un Compte Application afin de bénéficier du droit d'utiliser son Unité de Stockage.
- 2bis.3 Shurgard a le droit de modifier, ajouter ou supprimer toute fonctionnalité de l'Application Mobile sans notification préalable au Client afin de refléter toute évolution des Services ou toute modification nécessaire liée à un changement de législation. Il est

précisé que toute modification de l'Application Mobile n'entraîne aucune modification du Contrat de Stockage en vigueur, ni aucune modification des présentes Conditions Générales qui restent soumises aux règles énoncées à l'article 18.3. La résiliation du Contrat de mise à disposition entraîne la désactivation du Compte Application à la date effective de la résiliation du Contrat de mise à disposition.

- 2bis.4 Pour accéder à l'Application Mobile, le Client doit accepter la version en vigueur des Conditions Générales.

Accès sans contact

- 2bis.5 La fonctionnalité Accès sans contact permet au Client d'ouvrir les portes, les portails et (le cas échéant) les ascenseurs qui donnent accès au centre de stockage de Shurgard sans devoir saisir le code sur clavier lorsque le Client se trouve à proximité du centre de Shurgard où se situe l'Unité de Stockage louée.
- 2bis.6 Pour pouvoir utiliser l'Accès sans contact, le Client doit autoriser l'accès Bluetooth à l'Application Mobile, ajouter le centre de stockage Shurgard situé dans le lieu où se trouve l'Unité de stockage loué et saisir le code d'accès du centre de stockage. Pour les appareils Android, le système d'exploitation peut exiger que les services de localisation de l'appareil soient activés pour permettre la connexion aux systèmes sur site de Shurgard; Shurgard ne collecte ni ne stocke les données de géolocalisation du Client pour l'Accès sans contact.
- 2bis.7 Le Client peut mais n'est pas obligé d'autoriser l'Application Mobile à accéder à ses données GPS afin de trouver automatiquement le centre de stockage Shurgard le plus proche.
- 2bis.8 Le Client peut se voir attribuer des codes spécifiques à partager avec des utilisateurs invités tiers dans la mesure et conformément à l'utilisation autorisée par Shurgard. Le Client comprend et accepte dans tous les cas qu'il reste entièrement responsable vis-à-vis de Shurgard de la bonne exécution du Contrat de Stockage, même en cas de manquement imputable à un tel utilisateur tiers.

Création de Compte Application et Services

- 2bis.9 Afin d'utiliser les Services, le Client doit créer un Compte Application, étant entendu que seuls les Clients disposant d'un Contrat de Stockage en cours avec Shurgard peuvent créer un Compte Application.
- 2bis.10 Afin de créer un Compte Application, le Client doit d'abord s'identifier (i) en se connectant via son compte Apple, Google, Facebook ou Email ; (ii) en saisissant son « Token App Unique », qui apparaît sur les factures Shurgard, et (iii) en choisissant son nom de profil/alias (le « Processus d'Identification »). Le Client peut être amené à confirmer son identité donnée dans le cadre du Contrat de Stockage par le biais du Processus d'Identification.
- 2bis.11 Un Client peut créer plusieurs Comptes Application en utilisant les mêmes informations d'identification, à des fins déterminées par le Client (par exemple, disposer d'un compte professionnel et un compte privé).
- 2bis.12 Les Services actuellement offerts au Client ayant créé un Compte Application sont les suivants :
- le Client peut consulter et payer les factures de Shurgard via l'Application Mobile, tel que décrit aux articles 4.11 et 4.12 ci-dessous.
 - L'Application Mobile fournit des informations concernant la ou les Unité(s) de Stockage louée(s) par le Client, notamment leur numéro d'identification, le type d'accès, la disponibilité du chauffage dans l'Unité de Stockage, la taille de l'Unité de Stockage, le loyer mensuel payé TTC et la date d'emménagement.
 - Le Client peut, depuis son Compte Application, consulter et mettre à jour, le cas échéant, les informations concernant (a) son profil, tel que la langue de communication choisie (français, néerlandais ou anglais), son pseudonyme, son adresse e-mail, son numéro de téléphone et son adresse ; (b) le mode de paiement choisi ; (c) les paramètres de facturation et (d) les paramètres de l'Application Mobile concernant la langue utilisée, les services de géolocalisation, les services Bluetooth, les services TouchID/FaceID et le retour haptique.

Clause de non-responsabilité concernant l'Application Mobile

- 2bis.13 Le Client reconnaît que l'application mobile n'a pas été développée pour répondre à ses besoins spécifiques et qu'il lui appartient donc de vérifier que les fonctionnalités de l'application mobile répondent à ses besoins tels que décrits sur la place de marché et/ou le site web de Shurgard ou dans le corps des présentes Conditions Générales. Shurgard fournit l'Application Mobile en l'état et ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, y compris, sans que cela soit limitatif, les garanties de qualité marchande, d'adéquation à un usage particulier, d'absence de contrefaçon ou de fonctionnement correct, sans erreur ou ininterrompu de l'Application Mobile. Le Client est également conscient que l'application mobile et/ou son contenu sont susceptibles d'être modifiés ou supprimés sans préavis. Dans les limites autorisées par la loi, Shurgard décline toute garantie, expresse ou implicite, quant à la qualité, l'adéquation à un usage particulier et l'absence de contrefaçon du contenu, des produits ou des services contenus dans l'application mobile. Shurgard n'assume donc aucune responsabilité concernant l'application mobile, sa disponibilité ou l'exactitude des données contenues dans l'application mobile, et toute responsabilité de Shurgard pour des dommages directs ou indirects liés à l'application mobile est expressément exclue. Le Client reconnaît que l'utilisation de l'application mobile se fait à ses propres risques.

Article 3. Durée du Contrat de Stockage

- 3.1 À défaut de disposition contraire stipulée aux conditions particulières, le Contrat de Stockage est conclu pour une durée initiale minimale d'un (1) mois. À l'issue de cette période initiale, le Contrat de Stockage sera reconduit pour une durée

indéterminée et chaque partie pourra y mettre fin moyennant un préavis écrit d'au moins quinze (15) jours, notifié soit par lettre simple, soit par courrier électronique. Si ce délai de préavis n'est pas respecté, le préavis sera valable mais le contrat sera effectivement résilié à la fin du mois suivant pour lequel une facture (frais d'entreposage et redevances) sera émise.

- 3.2 Le Client reconnaît que le Contrat de Stockage conclu avec Shurgard n'entrera pas en vigueur tant que : (i) le Client ne se sera pas identifié en ligne ou dans un centre de stockage de Shurgard, et ce au plus tard à la date d'emménagement prévue dans le Contrat de Stockage ; et (ii) le processus d'identification n'aura pas abouti à un résultat positif. Si le Client ne remplit pas ces conditions, aucun Contrat de Stockage ne sera conclu entre les Parties et Shurgard procédera au remboursement de l'intégralité des sommes versées à ce titre par le Client.

Article 4. Paiement des frais et charges de stockage

4.1 Charges et frais de stockage

L'ensemble des frais et charges de stockage est facturé mensuellement par Shurgard, avec le cas échéant le montant de la TVA exigible. À la conclusion du Contrat de Stockage, le Client doit : (i) payer la première facture comprenant les frais de stockage, les frais de service et les coûts liés au premier mois d'utilisation de l'Unité de Stockage ; (ii) acquérir un cadenas cylindrique unique et sécurisé (sauf si le Client a déjà acheté un cadenas chez Shurgard) ; et (iii) payer un droit d'enregistrement unique (pour les nouveaux Clients seulement). Lors de la conclusion du Contrat de Stockage, Shurgard peut demander au Client de verser une caution équivalente au moins à un mois de frais de loyer, à titre de garantie pour le bon respect du Contrat de Stockage. Sans que cela ne forme une obligation, Shurgard peut utiliser cette caution pour récupérer tous les frais, charges et coûts impayés résultant d'une quelconque non-conformité. Si Shurgard estime nécessaire de puiser dans la caution, le Client devra alors immédiatement procéder à un versement pour à nouveau compléter le montant initialement prévu pour la caution.

Aucun intérêt n'est versé sur les dépôts effectués.

- 4.2 Les frais de Stockage resteront inchangés durant les six (6) premiers mois du Contrat de Stockage. Shurgard se réserve le droit de modifier périodiquement les frais après cette période. Les frais revus sont applicables 30 jours après la notification écrite de Shurgard (la « Période de Notification »). Si un Client Particulier n'est pas d'accord avec la révision des frais et charges de stockage, il est libre de résilier son Contrat de Stockage, sans frais, durant la Période de Notification ; la résiliation du Contrat de Stockage prendra alors effet au terme de cette période. Au moment de la signature du Contrat de Stockage, Shurgard peut demander au Client de verser un dépôt de garantie au moins équivalent à un mois de loyer, au titre de garantie pour le bon respect du Contrat de Stockage. Shurgard pourra prélever sur le montant du dépôt de garantie tous les frais, redevances et coûts impayés résultant du non-respect du Contrat de Stockage, sans y être obligé. Si Shurgard estime nécessaire de prélever le montant du dépôt de garantie, le Client devra immédiatement compléter le montant du dépôt de garantie à hauteur de la somme initiale.

4.3 Modalités de paiement

- a) Le Client doit payer à l'avance les frais et charges de stockage facturés au titre du premier mois d'utilisation de l'Unité de Stockage en utilisant l'un des moyens suivants : (i) les méthodes de paiement en ligne proposées par Shurgard via sa plateforme en ligne (e-Rental) ; ou (ii) les moyens de paiement par carte bancaire disponibles sur le Site où se trouve l'Unité de Stockage à louer par le Client ; ou b) Le Client s'engage également à payer toutes les factures ultérieures émises par Shurgard pour l'utilisation de l'Unité de Stockage et ce au plus tard à la date de début de la période à laquelle elles se rapportent (principe de la facturation à la date anniversaire) et selon la (les) périodicité(s) stipulée(s). À cette fin, le Client s'engage à accorder à Shurgard le droit d'encaisser directement tout montant qui sera facturé au titre des frais et charges de stockage en utilisant le même mode de paiement que celui prévu lors de la conclusion initiale du Contrat de Stockage. c) Le Client reconnaît en outre que Shurgard a le droit de ne pas renouveler le Contrat de Stockage en fin de mois si le Client décide d'annuler le droit accordé à Shurgard d'encaisser directement les frais de stockage facturés par le biais du mode de paiement récurrent de son choix. d) Shurgard n'est en aucun cas responsable du traitement technique du paiement, ni de l'exécution effective du paiement. Le paiement des frais de stockage est opéré par et via la plateforme sécurisée d'une société tierce dûment autorisée (« l'Organisme de Paiement »). Cet Organisme de Paiement reste seul responsable et garantit la certification de sa plateforme ainsi que la sécurité des données relatives aux opérations de paiement effectuées entre le Client et Shurgard, et qui sont utilisées, traitées ou stockées au nom et pour le compte de Shurgard. e) Le Client doit personnellement supporter les frais appliqués par son établissement financier pour le transfert du montant des frais de stockage à Shurgard.

4.4 Droits du Client en cas d'annulation et de rétractation

Le Client reconnaît et accepte qu'en cas de modification ou d'annulation du Contrat de Stockage avant la date de mise à disposition de l'Unité de Stockage, il sera redevable à Shurgard d'un montant égal à 15 jours des frais et charges de stockage facturés. Le solde des frais et charges de stockage initialement payés lors de la conclusion du Contrat de Stockage sera remboursé par Shurgard dans les meilleurs délais. Un tel remboursement ne se fera jamais en espèces et les frais d'assurance payés ne sont aucunement remboursables.

- 4.5 Lorsque le Contrat de Stockage est conclu à distance, par dérogation à la clause 4.4 ci-dessus, le Client Particulier a le droit de se retirer du Contrat de Stockage dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la date de sa conclusion, sans avoir à fournir de justificatif.

Pour exercer ce droit de rétractation, les Clients Particuliers doivent communiquer à Shurgard leur décision de se rétracter de leur Contrat de Stockage de manière non ambiguë. Vous pouvez utiliser à cet effet le formulaire de rétractation joint en annexe aux Conditions générales de votre Contrat de Stockage, mais ce n'est pas obligatoire. Vous pouvez également nous contacter par courrier (Shurgard Belgium SA, Zuiderlaan 14, Bus 14, 1731 Zellik), envoyer un e-mail à votre magasin ou nous contacter par téléphone (+32 800 500 08). Afin de respecter le délai de rétractation, il suffit que le Client Particulier envoie la communication relative à l'exercice de son droit de rétractation avant l'expiration des quatorze (14) jours du délai de rétractation. Lorsqu'un Client Particulier se rétracte de son Contrat de Stockage, Shurgard rembourse tous les paiements reçus de ce dernier, sans délai et en tout état de cause au plus tard 14 jours après le jour où Shurgard a été informée de la volonté du Client Particulier de résilier le Contrat de Stockage. Shurgard effectuera ce remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé par le Client Particulier lors de la conclusion initiale du Contrat de Stockage. Le Client Particulier n'encourra aucun frais du fait de ce remboursement. Si le Client Particulier a demandé de déjà commencer à utiliser l'Unité de Stockage avant la fin du délai de rétractation, il devra payer à Shurgard des frais et charges de stockage d'un montant proportionnel à la durée effective de l'utilisation de l'Unité de Stockage jusqu'à la date à laquelle il aura informé Shurgard de sa décision de finalement se rétracter du Contrat de Stockage.

4.6 Facturation

Shurgard peut, à sa discrétion, procéder à la facturation papier ou électronique des frais de stockage mensuels (en utilisant l'adresse électronique spécifiée par le Client en cas de facturation électronique), ou simplement ne pas émettre de facture du tout.

Le Client accepte en outre le courrier électronique comme moyen de communication adéquat et suffisant entre lui-même et Shurgard, étant entendu qu'il reste libre d'utiliser d'autres moyens de communication documentés à des fins de preuve.

4.7 Retard de paiement

Si le paiement des frais et charges mensuels de stockage n'est pas reçu dans son intégralité à la date d'échéance, Shurgard pourra refuser au Client l'accès à l'Unité de Stockage. La fonctionnalité d'accès sans contact sera alors désactivée jusqu'à ce que le montant total du solde dû soit réglé. Shurgard peut également facturer des frais administratifs de 20 EUR après le premier rappel et de 50 EUR après chaque rappel consécutif, sauf en ce qui concerne les Clients Particuliers.

Pour ces derniers, en cas de retard de paiement, aucun frais ne sera facturé pour le premier rappel envoyé. Le coût total des frais pour les rappels ultérieurs ne pourra excéder le montant maximum de 20 EUR, majoré du coût des frais postaux applicables au moment de l'envoi. En outre, Shurgard sera en droit de réclamer au Client Particulier :

- (i) des intérêts de retard au taux fixé à l'article 5 de la loi du 2 août 2002 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales ; et (ii) des dommages-intérêts forfaitaires aux montants maximums autorisés par l'article XIX.4 du Code de Droit Economique belge : a) 20 EUR si le solde dû est inférieur ou égal à 150 EUR ; b) 30 EUR majorés de 10% du montant dû sur la tranche comprise entre 150,01 EUR et 500 EUR, si le solde dû se situe entre 150,01 EUR et 500 EUR ; c) 65 EUR majorés de 5% du montant dû sur la tranche supérieure à 500 EUR, avec un maximum de 2000 EUR, si le solde dû est supérieur à 500 EUR.

- 4.8 Si les frais et charges de stockage dus en vertu du Contrat de Stockage ne sont pas payés dans les 30 jours suivant la date d'échéance, Shurgard dispose des droits supplémentaires suivants :

- (i) briser le cadenas installé sur l'Unité de Stockage pour en poser un nouveau ; (ii) déplacer les Biens de l'Unité de Stockage vers un autre lieu de stockage choisi par Shurgard, sans encourir de responsabilité quant aux pertes ou dommages résultant de ce déplacement ; (iii) facturer au Client l'intégralité des frais d'enlèvement des Biens de l'Unité de Stockage, leurs frais d'entreposage dans un autre lieu, ainsi que tous les coûts récurrents que Shurgard pourrait être amené à supporter du fait de l'enlèvement ou du déplacement ultérieur des Biens ; (iv) résilier le Contrat de Stockage et facturer en même temps une redevance d'occupation mensuelle d'un montant égal aux frais et charges de stockage mensuels ; (v) considérer les Biens entreposés dans l'Unité de Stockage comme étant abandonnés et en disposer à sa seule discrétion.

- 4.9 Shurgard pourra conserver le produit de la vente prévue à l'article 4.8 et l'utiliser pour couvrir les éventuelles dépenses encourues par Shurgard dans l'exercice de ses droits au titre du présent article, ainsi que pour recouvrer tout montant dû par le Client en vertu du Contrat de Stockage. Le solde restant du produit résultant de la vente des Biens sera alors remboursé au Client (ou à la partie responsable en cas d'insolvabilité du Client) ; et dans la mesure où le Client ne peut être localisé ou ne réclame pas le solde du produit résultant de la vente des Biens, la somme sera conservée par Shurgard pour le compte du Client. Aucune disposition de la présente clause ne porte atteinte au droit de Shurgard au paiement des frais et charges de

stockage ou de tout autre montant dû à Shurgard au titre d'un Contrat de Stockage, que Shurgard ait choisi ou non d'exercer tout ou partie de ses droits tels que décrits ci-dessus.

- 4.10 Le Client accepte que tous les Biens se trouvant dans l'Unité de Stockage constituent une garantie pour le droit de Shurgard au paiement des frais et charges de stockage et de toute autre somme due à Shurgard ; de sorte que, l'accès aux Biens se trouvant dans l'Unité de Stockage pourra être refusé jusqu'au paiement intégral de ces montants. Le Client accepte également que cette garantie puisse conduire à une perte des droits de propriété sur les Biens entreposés dans l'Unité de Stockage.
- Le Client reconnaît en particulier que Shurgard, en sa qualité de bailleur, dispose d'une garantie sur tous les Biens entreposés dans l'Unité de Stockage, conformément à l'article 20.1 de la Loi sur les Hypothèques (Livre III, Titre XVIII de l'ancien Code Civil belge).
- 4.11 L'Application Mobile Shurgard permet au Client de gérer le paiement des factures émises par Shurgard. Le Client peut payer les factures en utilisant les moyens de paiement qui seront mis à sa disposition par l'intermédiaire de l'Application Mobile.
- 4.12 Le Client peut activer l'option "paiement automatique" afin de permettre le prélèvement automatique, via son mode de paiement préféré, de toutes les factures émises par Shurgard.
- 4.13 Shurgard n'est en aucun cas responsable du traitement technique du paiement lui-même, ni de l'exécution effective du paiement. Le paiement des services est opéré par et via l'interface d'une société tierce (le « Prestataire ») qui est seule responsable et garantit la certification de la plateforme et la sécurité des données relatives aux moyens de paiement proposés au Client, et que le Prestataire utilise, traite ou enregistre au nom et pour le compte de Shurgard.

Article 5. Mesures de Sécurité

5.1 Entrée et sortie du site/accès au site

Les Clients disposent d'un code d'accès personnel au site Shurgard, ce code devra être composé chaque fois que le Client souhaitera accéder à son Unité de Stockage, sauf en cas d'utilisation de la fonctionnalité « Accès sans contact ».

Shurgard ne permet pas l'accès à l'intérieur ou à l'extérieur du site, aux personnes/véhicules (suivant d'autres personnes/véhicules) qui n'auraient pas composé leur code d'accès.

Les Clients doivent veiller à ce que les portes et les grilles se referment après leur entrée ou sortie.

Un code d'accès est strictement personnel et ne peut en aucune circonstance être utilisé par un tiers non autorisé. Si le Client souhaite donner l'accès à son Unité de Stockage à un tiers, le Client doit obtenir un code d'accès spécifique à cette fin. Le Client est responsable des tiers pour lesquels ces codes d'accès ont été créés.

En cas d'oubli par le Client de son code personnel d'accès, un nouveau code pourra être obtenu auprès du personnel du site Shurgard. Pour des raisons de sécurité, les codes personnels ne sont pas fournis par téléphone, e-mail ou SMS.

Sauf disposition contraire, le Client peut accéder à son Unité de Stockage pendant les heures et jours d'ouverture tels qu'affichés au bureau du site Shurgard. L'accès en dehors de ces heures d'ouverture n'est pas autorisé.

L'emménagement dans une nouvelle Unité de Stockage ne pourra se dérouler que pendant les heures d'ouverture du bureau avec l'aide et sous la direction du personnel du site.

Lorsque Shurgard et le Client conviennent que l'Unité de Stockage doit rester accessible en dehors des heures d'ouverture, Shurgard facturera des frais mensuels pour ce service.

Shurgard n'est pas responsable des dysfonctionnements techniques temporaires, de la neige, entrave, etc., empêchant l'entrée et la sortie de l'Unité de Stockage, ou l'utilisation des ascenseurs.

5.2 Accès du Client à l'Unité de Stockage

Chaque Unité de Stockage est sécurisée par un système de verrouillage spécialement conçu pour permettre l'insertion d'une serrure personnelle (cylindre) ou un cadenas ou la fonctionnalité d'Accès sans contact.

Shurgard ne possède pas de clés pour accéder aux Unités de Stockage.

Le Client est seul responsable de la bonne fermeture de l'Unité de Stockage par utilisation de sa serrure personnelle ou de son cadenas, ainsi que de la confidentialité et de l'utilisation appropriée de ses identifications de l'Application Mobile et de l'appareil utilisé pour l'Accès sans contact. Le Client n'est pas autorisé à installer une seconde serrure.

5.3 Procédure en cas d'incendie

Chaque Client s'engage à prendre connaissance et respecter les consignes de sécurité et de protection incendie, de même que les issues de secours. Les sorties de secours sont situées dans tout le bâtiment et sont clairement identifiées. Il est formellement interdit de bloquer ou gêner les issues de secours, qui doivent rester dégagées en toute circonstance. Le Client ne pourra utiliser la sortie de secours uniquement en cas de situation rendant l'évacuation nécessaire (le feu par exemple). Tout abus, ouverture intempestive de ces issues par un Client, entraînera la refacturation au Client des coûts engendrés par cet abus.

5.4 À l'intérieur du Site de Stockage

La limite de vitesse pour les véhicules motorisés est

(a) une vitesse de sécurité ; ou

(b) 15 km/h. Le parking n'est autorisé qu'aux places prévues et désignées à cet effet. La réglementation de la circulation routière est applicable à l'intérieur du

site.

Il est expressément et strictement interdit de fumer à l'intérieur du site.

Les chariots, véhicules motorisés, ascenseurs ou tout équipement fourni par Shurgard pourront être utilisé par le Client sous sa seule responsabilité et à ses risques. Les Clients veilleront à ce qu'aucun de ces équipements et matériel ne soit utilisé par des enfants. Les enfants ne doivent pas être laissés sans surveillance à l'intérieur du site. Les Clients ne sont pas autorisés à conserver les chariots, propriété de Shurgard à l'intérieur de leur Unité de Stockage, sauf à être redevables d'une somme forfaitaire de 30 EUR par jour de rétention.

Sauf pour les animaux guide ou d'assistance, les animaux sont interdits sur l'ensemble du site.

Le Client veillera à ne pas entreposer de Biens pour un poids supérieur au poids total au sol autorisé. Le Client est tenu de se renseigner auprès du personnel du site de la limite de surcharge au sol et de s'y conformer.

Les Biens doivent être correctement disposés dans l'Unité de Stockage, sans reposer ou exercer de pression sur les murs. Shurgard ne pourra être tenu responsable de tout(e) blessure ou dommage causé par les Biens ou aux Biens.

Shurgard n'a pas d'obligation de réceptionner des Biens pour un Client.

Article 6. Unités de stockage et disponibilité

- 6.1 Au plus tard
- (i) au commencement du Contrat de Stockage et
- (ii) à la date de mise à disposition de l'Unité de Stockage, celle-ci est louée par Shurgard et acceptée par le Client, en bon état, propre et sans défaut.
- 6.2 Shurgard a toujours la possibilité, sans frais supplémentaire pour le Client, de louer une Unité de Stockage différente de même taille ou plus grande.

Article 7. Interdiction de sous-location et de cession

- 7.1 Le Client ne peut sous-louer ou partager l'Unité de Stockage en tout ou en partie.
- 7.2 Le Contrat de Stockage est conclu personnellement et le Client ne pourra le céder à un tiers sans avoir obtenu l'accord écrit préalable de Shurgard. Le droit d'occupation de l'Unité de Stockage est réservé exclusivement au Client.
- 7.3 Shurgard a le droit de transférer ses droits et obligations découlant de l'Accord à toute autre société au sein du Groupe Shurgard sans l'accord préalable du Client.

Article 8. Responsabilité et exclusion

- 8.1 Le Client reconnaît que le stockage des biens dans l'Unité de Stockage et l'utilisation de l'application mobile peuvent comporter certains risques. Shurgard met tout en œuvre pour faire en sorte que ses Unités de Stockage répondent aux exigences en matière de sûreté et de sécurité en mettant en place diverses mesures (caméras de surveillance, agents de sécurité, etc.). Le Client reconnaît également et accepte qu'il est seul responsable des biens dès lors et aussi longtemps que ceux-ci se trouvent dans l'Unité de Stockage, étant donné qu'il est le seul propriétaire de la clé de l'Unité de Stockage et qu'il en contrôle exclusivement l'accès. Dans ces conditions, Shurgard n'est tenue que d'une obligation de moyens pour assurer la sécurité et la sûreté sur place et ne peut, sauf en cas de faute grave ou de fraude, être tenue responsable en cas de dommage ou vol. Shurgard ne vérifiera pas les biens et ne contrôlera pas non plus s'ils sont aptes au stockage ni s'ils sont conformes aux dispositions légales ainsi qu'aux stipulations et/ou restrictions du présent Contrat de Stockage. Shurgard décline toute responsabilité pour tout dommage subi par le Client si le stockage des biens s'avère inapproprié, dangereux ou illégal.
- 8.2 Shurgard autorisera, sans nécessairement en avertir le Client, ou vérifier la régularité du contrôle, l'accès et le contrôle de l'Unité de Stockage en cas de requête de la Police, des Pompiers, de la Douane, sur présentation d'une décision de justice, ou de toute autre autorité administrative habilitée. Shurgard ne pourra être tenu responsable des conséquences d'un tel contrôle, notamment en cas de dommage aux Biens et/ou à la serrure et autres installations. Le Client demeure responsable à l'égard de Shurgard de tout dommage que pourrait subir Shurgard du fait de ces contrôles et inspections.

- 8.3 Le Client devra indemniser et garantir Shurgard de tous les coûts, réclamations, responsabilités, dommages et autres frais que Shurgard supporterait ou engagerait du fait de l'utilisation et occupation de l'Unité de Stockage ou de l'Application Mobile par le Client. Le Client garantira également sans limite Shurgard de toute réclamation ou action de tiers ou d'une quelconque autorité du fait de son occupation de l'Unité de Stockage ou de l'utilisation de l'Application Mobile.
- 8.4 Shurgard ne pourra être tenu responsable de toute perte ou préjudice indirect tel que: échec de négociation, perte d'exploitation, perte de chance ou de réputation, ou de tout dommage résultant d'activités exercées par d'autres clients ou de l'obstacle, du fait de tiers à la bonne utilisation de l'Unité de Stockage.

Article 9. Obligation d'assurance

- 9.1 Le Client sera tenu de souscrire et maintenir pendant toute la durée du Contrat de Stockage, auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable, une police d'assurance garantissant les Biens contre tous les risques assurables.
- 9.2 A défaut de souscrire une telle assurance auprès de Shurgard, le Client s'engage à obtenir une telle couverture auprès d'une compagnie d'assurance réputée. L'assurance doit comporter une clause au bénéfice de Shurgard en vertu de laquelle l'assureur renonce à tout recours contre Shurgard, ses assureurs et ses cocontractants. À défaut, tout dommage ou perte des Biens quelle qu'en soit la cause (y compris en cas de grande négligence de Shurgard), serait aux seuls risques et frais du Client.
- 9.3 La police d'assurance devra contenir une clause de renonciation à tout recours contre Shurgard, ses assureurs et ses cocontractants. Le Client devra en outre à la conclusion du Contrat de Stockage, fournir une attestation d'assurance justifiant de cette obligation, ou si le Client ne fournit pas une telle attestation, signer un document de décharge (« hold harmless ») en faveur de Shurgard. Faute de pouvoir justifier d'une telle assurance, et tant qu'aucune attestation d'assurance ou aucun document de décharge dûment signé n'aura été communiqué, le Client sera tenu d'adhérer à la police tous risques, souscrite par Shurgard pour ses clients.
- 9.4 Le Client s'engage à garantir Shurgard, ses assureurs et cocontractants, contre tout recours engagé par les assureurs du Client contre Shurgard.

Article 10. Entretien et réparation

- 10.1 Sauf notification préalable au Client et à condition que cela ne compromette pas de manière déraisonnable la possibilité pour le Client de jouir de l'Unité de Stockage, Shurgard a accès à tout moment à l'Unité de Stockage afin d'effectuer (ou de faire effectuer) des travaux et des inspections dans le cadre de l'entretien, des réparations, de la rénovation, de l'extension, du réaménagement, y compris l'installation d'équipements supplémentaires, le Client étant tenu informé de l'évolution de ces travaux.
- 10.2 Si ces travaux limitent ou empêchent (temporairement) la jouissance et l'utilisation de l'Unité de Stockage, le Client devra tolérer les travaux de rénovation et/ou de réparation/entretien et permettre à Shurgard de les effectuer, sans droit à une réduction des frais et redevances de stockage ou de toute autre obligation de paiement, à condition que les travaux durent moins de quarante jours. Toutefois, dans tous les cas, Shurgard et le client s'efforceront de trouver une solution acceptable pour les deux parties afin de limiter au maximum les désagréments causés par les travaux.
- 10.3 Le Client veillera à prendre toutes les mesures nécessaires pour ne causer aucun dommage à l'Unité de Stockage, et à la propriété des tiers. En cas de dommage causé aux tiers ou à la propriété de Shurgard, Shurgard sera en droit de faire procéder aux travaux de réparation aux frais du Client. Le Client s'engage dès à présent à régler de telles factures dans un délai de 7 jours à compter de l'envoi.
- 10.4 En cas de nécessité, si Shurgard doit accéder à l'Unité de Stockage pour les raisons susvisées, Shurgard informera le client si le temps et l'urgence le permettent, qu'il doit, dans un délai raisonnable, déménager ses Biens dans une autre Unité. Faute de déménagement par le Client, Shurgard procédera ou fera procéder au déménagement des Biens dans une autre Unité de Stockage aux seuls risques du Client.

Article 11. Shurgard et accès des tiers

- 11.1 En principe Shurgard et ses employés ne peuvent entrer dans l'Unité de Stockage qu'avec l'autorisation préalable du Client.
- 11.2 En cas d'urgence cependant, Shurgard et ses employés sont autorisés à s'introduire dans l'Unité de Stockage, si besoin en cassant le cadenas, sans autorisation et information préalable du Client. Les situations d'urgence comprennent les travaux d'entretien, de réparation, de rénovation, ou tout autre événement soudain rendant nécessaire l'introduction urgente dans l'Unité de Stockage.
- 11.3 En outre, en cas de requête des autorités administratives habilitées, Shurgard autorisera à tout moment l'accès à l'Unité de Stockage concernée.
- 11.4 Shurgard et ses employés seront autorisés, sans autorisation préalable du Client, à s'introduire dans l'Unité de Stockage, en ouvrant le cadenas ou la serrure si besoin, au cas où le Client ne respecterait pas ses engagements contractuels, ou serait suspecté de ne pas les respecter. Et plus particulièrement en cas de retard ou défaut de paiement des loyers et frais, Shurgard pourra refuser au Client l'accès à son Unité de Stockage et Shurgard sera autorisé à y accéder.
- 11.5 Shurgard pourra (sans pour autant y être obligé), après ouverture de l'Unité de Stockage dans les conditions de l'article 11, réaliser l'inventaire des Biens présents dans l'Unité de Stockage.
- 11.6 Shurgard n'est pas tenu de vérifier les droits d'accès à l'Unité de Stockage tant des tiers que des autorités administratives ou judiciaires requérant cet accès. Shurgard ne pourra jamais être tenu responsable d'avoir permis un tel accès à des tiers.

Article 12. Non-respect du Contrat de Stockage et résiliation pour raisons de convenance

- 12.1 Dans l'hypothèse où le Client :
- (a) ne respecterait pas ses obligations, légales, réglementaires, ou découlant des usages ; ou
 - (b) ne respecterait pas ses obligations contractuelles (y compris le défaut de paiement des sommes dues) ; ou
 - (c) serait dans une situation d'insolvabilité,

Shurgard pourra alors sans préavis, procéder à la résiliation de plein droit du Contrat de Stockage, et pourra poursuivre le paiement de toutes sommes dues en vertu du présent Contrat de Stockage.

- 12.2 La résiliation sera alors notifiée au Client qui devra déménager ses Biens dans un délai de quatorze (14) jours. À défaut d'avoir déménagé ses Biens dans le délai imparti, Shurgard pourra procéder à la vente des Biens dans les conditions visées à l'article 4.
- 12.3 Le Client, pour autant qu'il ne s'agisse pas d'un Client Particulier, sera tenu de rembourser à Shurgard, tous les frais engagés pour recouvrer le montant de sa créance, s'élevant à 250 EUR minimum pour toute créance d'un montant inférieur à 1000 EUR, augmentés de 100 EUR par tranche de 500 EUR au-delà de 1000 EUR impayés. Ces montants seront limités conformément à l'article XIX.4.2° du Code belge de droit économique dans le cas où il s'agit de Clients Particuliers.
- 12.4 Le Client Particulier peut résilier le Contrat de Stockage, à tout moment, moyennant un préavis écrit de 15 jours et sans frais :
- (a) après la reconduction tacite du Contrat de Stockage (conformément à l'article 3 des présentes Conditions Générales) ;
 - (b) si Shurgard modifie un élément substantiel ou essentiel du Contrat de Stockage tel que mentionné aux clauses correspondantes des présentes Conditions Générales.

Article 13. Fin du Contrat de Stockage

- 13.1 Au terme du Contrat de Stockage, le Client s'engage à restituer l'Unité de Stockage, après avoir retiré son cadenas ou serrure, dans l'état de propreté où il l'a trouvée. À défaut, le Client sera tenu de rembourser à Shurgard les frais de nettoyage supportés.
- 13.2 Le Client devra laisser l'Unité de Stockage libre de tous Biens.
- 13.3 Tous Biens laissés sur place par le Client après le terme du Contrat de Stockage seront considérés comme transférés à Shurgard ou abandonnés. Le Client devra supporter les frais de débarras (pour un montant minimum de 50 EUR/m³). Le Client demeure intégralement responsable de tous coûts et dommages résultant du déménagement de ses Biens. Le Client autorise expressément Shurgard à vendre ses Biens.

Article 14. Avis, changement d'adresse

- 14.1 À compter de la prise d'effet du Contrat de Stockage, Shurgard choisira de communiquer avec le Client soit par voie postale (à l'adresse mentionnée au Contrat de Stockage), soit par courriel, soit par toute autre voie électronique (aux adresses électroniques spécifiées par le Client).
- 14.2 Le Client devra informer Shurgard par écrit de tout changement d'adresse postale ou électronique, ou de téléphone, et ce, avant la prise d'effet de ce changement.
- 14.3 Le Client peut également contacter Shurgard en remplissant le formulaire en ligne disponible dans la section "aide" de l'Application Mobile.

Article 15. Traitement TVA

- 15.1 Le Contrat de stockage est soumis à la TVA. En cas de Client Particulier, tous les prix qui lui sont communiqués s'entendent TVA incluse (ainsi que tous les frais annexes).
- 15.2 Si les Parties sont tenues d'opter, conformément à l'article 44, §3, 2°, d) du code TVA belge, pour la soumission du Contrat de Stockage à la TVA, les Parties conviennent qu'en signant le Contrat de Stockage, elles optent expressément pour la soumission du Contrat de Stockage à la TVA.

Article 16. Données personnelles

- 16.1 Les données à caractère personnel du client sont traitées par Shurgard en tant que responsable du traitement conformément à la législation en vigueur en matière de protection des données et aux règles définies dans la Charte Shurgard sur la protection des données (disponible en ligne sur le site web de Shurgard ou en version imprimée sur simple demande dans n'importe quel site). Cette politique précise les finalités du traitement des données à caractère personnel par Shurgard, les droits du client en ce qui concerne ses données à caractère personnel et d'autres points importants relatifs à la manière dont Shurgard traite les données à caractère personnel.
- 16.2 Les données du client sont conservées dans les fichiers de Shurgard et demeurent la propriété unique et exclusive de Shurgard, sans préjudice de la législation en vigueur en matière de protection des données.

Article 17. Loi applicable et tribunaux compétents

- 17.1 Pour tous litiges, les parties font attribution de juridiction au tribunal compétent du lieu de situation de l'Unité de Stockage, sans préjudice du droit de Shurgard de saisir toute autre juridiction compétente conformément à la loi. Dans le cas de Clients Particuliers : (a) le Client a le droit de porter tout litige devant la juridiction où il est domicilié ou devant celle où Shurgard est établi ; (b) Shurgard ne peut intenter une action contre le Client que devant les tribunaux de la juridiction où le Client est domicilié.
- 17.2 Le droit applicable au présent Contrat de Stockage est le droit en vigueur dans le lieu où est située l'Unité de Stockage. Toutefois, le Client Particulier a le droit de se prévaloir du droit de leur lieu de résidence habituelle lorsque la protection qui lui est accordée par les dispositions de ce droit ne peut faire l'objet d'une dérogation dans le cadre de ce Contrat de Stockage.

Article 18. Général

- 18.1 Si Shurgard estime qu'un Client a conclu le présent Contrat de Stockage en tant que Client Particulier mais utilise l'Unité de Stockage aux fins de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale, Shurgard se réserve le droit de ne pas appliquer les règles spécifiques applicables aux Clients Particuliers en vertu des présentes Conditions générales.
- 18.2 Si une clause du présent Contrat de Stockage devenait nulle et non avenue, ou sujette à annulation, les autres clauses du Contrat de Stockage demeureraient valables et applicables. Toute clause devenue nulle et non avenue serait remplacée par une nouvelle clause valable correspondant au mieux au sens initial voulu par les parties avant que cette clause ne devienne nulle.
- 18.3 Le Client comprend et accepte les présentes conditions générales du Contrat de Stockage et reconnaît qu'elles sont disponibles en ligne via le site web de Shurgard et l'Application Mobile. Shurgard est en droit de modifier ces conditions générales du Contrat de Stockage (le Client sera informé de toute modification avant sa mise en œuvre via ses factures envoyées par e-mail). Les conditions générales modifiées seront applicables 30 jours après la réception d'une notification de Shurgard. Le Client est réputé accepter les modifications, sauf s'il informe Shurgard par écrit de son désaccord dans ce délai de 30 jours. En cas de modification envisagée des conditions générales, le Client est en droit de résilier le Contrat de Stockage à partir de la date d'entrée en vigueur des conditions modifiées (moyennant toutefois le respect d'un préavis de 15 jours).
- 18.4 Lorsque le Contrat de Stockage est conclu par 2 clients ou plus, ceux-ci sont solidaires de la bonne exécution de l'ensemble des obligations contractuelles.
- 18.5 **US Patriot Act** - Le client, la personne ou l'entité à laquelle il appartient et le pays dans lequel il réside ou travaille ne doivent pas
- (i) figurer dans la liste Specially Designated Nationals and Blocked Persons List de l'Office of Foreign Assets Control du ministère des Finances des États-Unis ni dans toute autre législation, régulation ou ordonnance contre le blanchiment d'argent gérée par l'Office of Foreign Assets Control du ministère des Finances des États-Unis, ni
- (ii) être empêchés de conclure le présent Contrat de Stockage en vertu de l'Executive Order 13224, de l'USA Patriot Act, du Trading with the Enemy Act ou de réglementations sur le contrôle des actifs étrangers du ministère des Finances des États-Unis.
- 18.6 Le Client s'engage à faire enregistrer le Contrat de Stockage. À défaut d'y procéder ou en cas de retard, il accepte que les amendes soient à sa charge.

Annexe I. Modèle de Formulaire de Rétractation pour les Clients Particuliers

Voir le document Annexe I - Modèle de Formulaire de Rétractation sur www.shurgard.com/fr-be/mentions-legales. Si vous souhaitez vous rétracter de votre Contrat de Stockage, prière de bien vouloir compléter et nous retourner le Formulaire de Rétractation par courrier à l'attention de : **Shurgard Belgium SA**, Zuiderlaan 14 Box 14, 1731 Zellik ou par e-mail à info@shurgard.be